PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception est complété et est déposé au bureau municipal situé au 128, route Coulombe et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 14 février 2013.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce onzième (11e) jour de février deux mille treize (2013).

Louise Trachy, Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le onzième (11e) jour de février 2013, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 février deux mille treize (2013).

Louise Trachy, Directrice générale et secrétaire-trésorière